LIÉGE, MARDI 5 SEPTEMBRE 1837. N°. 211

LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liége, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numero séparé se vend 16 centimes. — Les abonnemens commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 31 AOUT.

On écrit de Francfort à la *Gazette d'Augsbourg* :

Le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie à la cour des Tuileries, et le comte Matuschewiez, qui sont arrivés ici mardi dernier, sont repartis hier de cette ville. Le premier retourne à Paris. Le comte Matuschewiez au contraire serait, d'après un bruit qui circule dans nos cercles, chargé d'une mission spéciale à Londres. Comme des journaux ont annoncé que le général de Rumigny, qui jouit, comme on sait, à un haut degré de la confiance de Louis-Philippe, s'y rend également avec des instructions spéciales, on en conclut qu'il y sera question d'affaires importantes, et on pense qu'on pourrait bien mettre fin à la guerre civile en Espagne par une coopération commune.

— Le *Diario di Roma*, du 22, donne le nombre total des individus atteints jusqu'à présent par les deux maladies qui règnent en ce moment dans cette capitale : ils montent à 1,277, dont 566 décédés.

— On compte parmi les victimes du choléra de ces deux derniers jours la vieille princesse de Masima et le peintre français Sigalon. Le pape se tient tout-à-fait renfermé et les étrangers quittent la ville en foule, ce qui du reste n'est pas facile puis qu'on ne délivre des chevaux à la poste que sur un ordre du gouvernement.

FRANCE. — PARIS, LE 3 SEPTEMBRE.

Il n'est plus question dans ce moment à la cour et dans les bureaux de tous les ministères que de l'expédition de Constantine. On se décide à donner à cette campagne une grande extension, et déjà deux régimens sont en marche pour aller s'embarquer à Toulon. Cependant quelque précipitation que l'on mette maintenant à terminer les préparatifs, l'armée ne pourra pas partir avant la fin de septembre. Le duc de Némours accompagné des généraux Vallée et Fleury se mettra en route mercredi prochain. Depuis qu'il est arrivé à Paris, il a été continuellement occupé à étudier les plans de la ville de Constantine. Il paraît du reste qu'on a maintenant des renseignemens bien positifs sur les positions stratégiques de cette ville. On a pris cette fois toutes les précautions que l'on avait si imprudemment négligées lors de la première expédition. Une grande quantité de mulets de bats accompagneront l'armée, qui sera pourvue également d'un grand nombre de pièces de campagne.

Voici les troupes qui se trouvent en ce moment à Bone et dans les environs et qui sont destinées à faire partie de l'expédition. Le 23e. et 47e. de ligne, quelques compagnies du 11e., le bataillon de tirailleurs d'Afrique, le 3e. chasseurs d'Afrique, un bataillon de zouaves, le génie et l'artillerie, en tout environ 7000 hommes. On attend à Bone le 3e. bataillon d'infanterie légère. Les 1er. et 62e. de ligne, en garnison à Oran, doivent être dirigées immédiatement sur Bone, et le 12e. de ligne en garnison à Marseille, ainsi qu'un régiment de la garnison des Pyrénées orientales vont être également envoyés à Bone.

L'expédition sera commandée par M. le général Damremont. Le duc de Némours commandera une brigade.

— L'expédition de Constantine sera commandée en chef par le général Damrémont, gouverneur de nos possessions en Afrique. Le général Vallée commandera l'artillerie ; M. le marquis de Caraman, maréchal de camp, sera sous ses ordres. Le général Fleury, commandera le génie ; il aura sous ses ordres M. le maréchal de camp Lamy. Les généraux Lamy et de Caraman sont depuis quelque temps en Afrique.

(*Débats.*)

—Le *Journal des Débats* prétend que le bey de Constantine s'était montré d'abord disposé à se soumettre aux conditions imposées par la France. Mais au moment de signer, il a tout à coup refusé si l'on ne consentait pas à faire évacuer préalablement le camp de Guelma. Le bey de Constantine s'était d'abord engagé à reconnaître la suzeraineté de la France, à payer tribut et à laisser occuper la position de Guelma. Le refus subit d'Achmed-bey a rompu toutes les négociations, et maintenant la guerre est décidée. Il paraît que le bey de Constantine peut disposer de ressources considérables et que le départ de Constantinople d'une escadre turque pour Tunis a relevé ses espérances ; mais l'escadre de Toulon a ordre d'exiger la retraite immédiate de l'escadre turque, et de l'obtenir, s'il le faut, par la force.

Le prince royal avait beaucoup insisté pour obtenir le commandement de l'expédition de Constantine, mais le roi s'y est opposé. Le duc de Nemours accompagnera l'expédition.

— On lit dans le *Courrier* un article propre à augmenter les craintes d'une collision entre la flotte turque et l'escadre sortie dernièrement de Toulon.

S'il fallait en croire les bruits venus des ports qui ont le plus de relations avec Malte et la Barbarie, l'escadre ottomane serait déjà à Tunis, ou du moins, selon d'autres versions, sur la côte orientale de cette régence, et elle aurait rallié à Tripoli quelques autres forces de terre et de mer. Toutefois, il paraît que ce matin, il n'y avait pas encore de nouvelle officielle positive, et qu'on espérait voir entrer la division française à la Goulette avant le capitan-pacha.

Mais ce qui est beaucoup mieux connu aujourd'hui, ce sont les desseins de la Porte et ses promesses au bey de Constantine. Ces promesses n'ont pas peu contribué, comme on le pense bien, à fortifier Achmet dans ses dispositions. Les agens français de Tunis et de Tripoli n'ont pu les ignorer, non plus que les embauchages de Nizam Djédites, fantassins et artilleurs, pour Constantine, et le commerce continuel d'armes et de munitions qui se faisaient à Sfax, à Tabarcah, à Monestir, etc.

Non-seulement la légation de Constantinople et le ministère à Paris ont reçu itérativement les nouvelles protestations de la Porte contre l'occupation de la régence d'Alger, mais on a dû s'apercevoir que l'armement et l'organisation, cette fois très prompts, de l'escadre turque, étaient dirigés par des personnes dont le capitan-pacha actuel n'est que l'instrument.

Achmet s'imagine déjà être en possession de Tunis ; on l'en a flatté, et suivant tous les renseignemens, les hattichérifs du sultan mettent à sa disposition les forces de cette régence.

— On écrit de Bone, 27 août :

De grands travaux ont été faits au camp de Guelma, et aujourd'hui Guelma est une ville bien fortifiée, avec des logemens pour 8 ou 10,000 hommes de garnison. M. le gouverneur-général veut en outre établir un immense campement à Medjez et Ammar. Le camp de Medjez et Ammar est placé au milieu des tribus amies et son établissement aura du moins pour résultat de protéger ces alliés que nous étions impuissants à garantir des attaques de nos ennemis communs.

— Malgré l'opposition formelle du ministère de l'intérieur, le conseil général de la Gironde a décidé que ses procès-verbaux seraient publiés, comme ils l'ont été jusqu'à présent.

—Le conseil-général du Calvados a émis le vœu que le gouvernement fasse inscrire dans la loi départementale une disposition qui autorise la publicité, par la voie de la presse, des délibérations des conseils-généraux.

— A son départ de Montpellier pour Toulouse, M. Orfila a été atteint de symptômes cholériques inquiétans et accompagnés de tous les accidens connus. Un traitement énergique immédiatement appliqué a été couronné d'un plein succès, et l'honorable doyen de la faculté de médecine de Paris a pu continuer sa route, complètement rassuré sur sa santé.

— Le 29 août, le nombre des décès cholériques à Marseille n'était plus que de 29.

—Il se prépare en ce moment à l'hôtel de ville de Paris, une solennité littéraire. Le 11 le troisième congrès de l'institut historique de France s'ouvrira sous la présidence de MM. le duc de Dourgueville et Nepomucène Lemercier de l'Académie française. Déjà un assez grand nombre de savans Allemands et Anglais sont arrivés pour prendre part aux débats de cette assemblée dont les travaux en 1835 et 1836 ont eu tant de rétentissement dans le monde savant.

— Beaucoup d'arrestations ont été faites à Bordeaux à l'occasion des charivaris donnés à M. Decazes ; on compte déjà au fort de Ha quarante neuf détenus, bien que plusieurs personnes aient été mises en liberté. Malgré les assertions du *Mémorial* qui prétend que les personnes arrêtées appartenaient aux dernières classes du peuple, il se trouve que la plupart sont des hommes riches, parmi eux on compte le fils du procureur du roi de Bazat, qui a été arrêté avec deux de ses amis. Il est vrai que ce jeune homme a été mis en liberté provisoire, et que sans doute, par respect pour l'égalité, ses deux amis n'ont pu obtenir la même faveur.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La *Charte de* 1830 publie ce qui suit, en postcriptum :

Dépêche télégraphique de Bayonne.

« A la suite du mouvement révolutionnaire du 26, l'ayuntamentio de Pampelune a déclaré la Navarre indépendante : elle dirigera elle-même les opérations militaires.

« Le colonel Pena réunit dans ses mains par ordre de la junte, l'autorité civile et militaire. Pendant ce mouvement, les carlistes s'étant montrés sur les hauteurs qui dominent Pampelune, ont été chassés par les tiradores.

« Les restes de la légion étrangère sont à Villalba. »

— Voici maintenant le texte du rapport officiel de Buerens sur la malheureuse affaire d'Herrera :

« Quartier-général de Carinena, le 26 août.

« Ayant appris hier dans la matinée que l'ennemi se trouvait aux environs d'Herrera et d'El Villar avec le prétendant et une force de 10,000 hommes d'infanterie et 900 chevaux, dans l'intention apparente de traverser les campagnes de Carinena, pour aller protéger la faction de la province de Soria ; et, sachant de quelle importance il serait de l'en empêcher, malgré l'infériorité de mes forces, je sortis d'Azuara et mar-

FEUILLETON.

ETUDES POETIQUES.

LES VOIX INTÉRIEURES, PAR *Victor Hugo.*

La contrefaçon qui a excité tout récemment de si vives réclamations en France et de si inutiles récriminations en Belgique, vient de nous donner les *Voix Intérieures*, de Victor Hugo. Quand un écrivain tel que l'illustre auteur de Notre-Dame de Paris livre un volume à la publicité, la curiosité, aiguillonnée long-temps d'avance, fait qu'on se précipite avidement sur son œuvre, qu'on s'y acharne, qu'on la dévore! Tel est le prestige d'un grand nom, que l'œuvre de celui qui le porte, ne méritât-elle pas l'intérêt qu'on y prend, est cependant recherchée à son apparition, fêtée comme une bonne nouvelle, tandis que celle de l'écrivain obscur, fût-elle dix fois meilleure, court grand risque de vieillir oubliée, faute d'acheteurs, dans les greniers du libraire. Je serai fâché qu'on prît cette réflexion comme un blâme anticipé des *Voix Intérieures* qui, sous bien des rapports, et j'ai hâte de le dire, est faite pour ajouter à la gloire de son auteur ; mais en voyant, d'une part, tant de vogue, de l'autre, tant d'indifférence, je ne puis m'empêcher de plaindre en les admirant, ceux qui voulant pénétrer dans la carrière, ont l'audace d'affronter les périls dont elle est remplie, et qui les menacent dès les premiers pas. Il est vrai que la gloire est bien enivrante, et que soit courage, soit aveuglement, nous tenons à ne pas renoncer au rêve qui nous enchante, et dans lequel nous avons peut-être placé nos plus chères espérances. Comme beaucoup de gens, comme vous peut-être, j'ai acheté les *Voix Intérieures*, et j'en ai fait une lecture aussi attentive que le mérite un grand écrivain, aussi exempte de préventions que le permet un esprit qui n'est d'aucune école, si ce n'est de celle des bons livres.

M. V. Hugo occupe une place si distinguée parmi les écrivains de ce siècle, ses ouvrages semblaient destinés à exercer une si haute influence sur la société en général, et sur l'art en particulier, qu'il n'est pas étonnant qu'il ait été l'objet de beaucoup de jugemens divers. Depuis Mistress Trollope, célèbre bas-bleu anglais ou anglaise, qui l'a si mal apprécié, jusqu'à M. Nisard, qui l'a traité si sévèrement, pour ne pas dire davantage, tous les jugemens publiés jusqu'à ce jour sur l'illustre poète, loin d'avoir rallié l'opinion sur son compte, ont fait, de ce qu'il promettait et de ce qu'il a tenu, une question presque oiseuse. Il n'a que de l'imagination, disent les uns ; pourquoi n'est-il pas de l'Académie? demandent les autres ; depuis *Angelo*, il va en déclinant, repètent ceux ci, je soutiens que c'est un des plus beaux génies de la France! prétendent ceux là. Certes, ce n'est pas moi qui essaierai de mettre d'accord des opinions si différentes et qui sont presque toutes aussi clairement motivées ; et si je me permets de publier ce que je pense des *Voix intérieures*, c'est beaucoup moins dans le dessin de faire une *analyse critique*, que dans celui de résumer, pour mon instruction, les impressions que j'en ai reçues.

Le volume des *Voix Intérieures* contient trente-deux pièces de vers, formant 296 pages dont un tiers n'est que du papier blanc, que vous payez toutefois comme si c'était du texte ; ceci soit dit en passant pour la gloire des libraires modernes qui n'ont pas l'idée de la plus petite spéculation ; les bonnes gens ! Sur ces trente-deux pièces, dix au plus m'ont paru belles ; mais pour que vous ne vous effrayiez pas d'un pareil nombre, je dois ajouter que de ces dix pièces, trois m'ont paru magnifiques, et pourquoi ne pas dire qu'elles le sont réellement ? Pourquoi craindre de s'en rapporter à son propre jugement, en fait de poésie surtout, quand c'est l'âme transportée qui applaudit ?

Je ne parlerai avec quelque détail que des pièces II, IV, V, XIX, XXII, XXVIII et XXIX. Le reste, expression plus ou moins faible de la pitié du poëte pour le sensualisme comme dans la pièce *Oh ! vivons ! disent-ils* ; de son amour pour la bienfaisante nature, comme dans *la Vache* ; de son admiration et de ses sympathies pour *Virgile*, *Albert Durer et Dante*, dans les pièces qui portent ce titre ; de sa sollicitude pour l'enfant ; de sa compassion et de son respect pour la femme ; de ses regrets pour la famille absente, comme dans les pièces VIII, IX, XI, XII, XX, XXIII, XXVI, etc., tous ces morceaux, à part quelques beaux vers qui y sont comme noyés, sont bons à être lus une fois ; tantôt c'est la pensée mal définie, le vers roide et dur, l'enjambement sans motif, le but mal dessiné, qui fatiguent l'intelligence, blessent le goût, et font comme avorter l'émotion. Ici, ce qui a manqué au poète, ainsi que dans la plupart des pièces antérieures où il est incorrect, emphatique ou obscur, c'est moins le talent que la volonté. Cela pourrait paraître étrange, s'il ne nous était permis de croire que probablement par respect pour son titre de *chef d'école*, M. V. Hugo ne veut pas tout à fait changer sa *manière*. Je crois cependant qu'il ne serait pas fâché de rompre avec elle ; mais il n'ose. En acceptant le titre de chef d'école, il a rivé son génie à la chaine d'un parti littéraire de plus en plus maltraité, il le sent, il en souffre ; je suis même tenté de dire qu'il s'efforce de s'en affranchir ; ou je m'abuse fortement, ou son volume des *Voix Intérieures* est son premier cri de liberté. Puisse-t-il réussir ! Bien des sympathies perdues lui reviendraient ; il n'a point méconnu sans doute le mouvement opéré dans les intelligences depuis bientôt deux ans, réaction lente, il est vrai, mais sûre, vers le 17e siècle. C'est que tout a son terme ici bas ; c'est que le *bon sens* public, ce haut justicier de toute œuvre, peut bien être un moment égaré, sauf à revenir toujours, d'après les lois de la providence, à l'idée nette du bon et du beau.

La pièce V des *Voix Intérieures*, intitulée *Dieu est toujours là* est charmante de grâce, de pureté, d'émotion ; c'est un hymne ravissant à la nature et à la charité, où vous devinez le poète laissant couler ses larmes comme ses vers, où vous vous plaisez à le suivre, chantant, plaignant, pleurant avec lui. Ecoutez-le :

Quand l'été vient, le pauvre adore !
L'été, c'est la saison de feu,
C'est l'air tiède et la fraiche aurore ;
L'été, c'est le regard de Dieu.

. . . . . .

Son luxe aux pauvres seuils s'étale.
Ni les parfums ni les rayons
N'ont peur, dans leur candeur royale,
De se salir à des haillons.

Sur un toit où l'herbe frissonne
Le jasmin veut bien se poser.
Le lys ne méprise personne,
Lui qui pourrait tout mépriser.

Veuillez interpréter ce dernier vers comme il vous plaira.

L'aube alors de clartés baignée,
Entrant dans le réduit profond,
Dore la toile d'araignée
Entre les poutres du plafond.

. . . . . .

chai sur Herrera que l'ennemi se hâta d'abandonner à l'approche de mes éclaireurs, en se repliant, soutenu par la cavalerie, sur les hauteurs d'El Villar, où il prit position.

« Me préparant à l'attaquer, je formai ma division en deux lignes, la droite appuyée à la montagne de l'ermitage de la Vierge d'Herrera, et la gauche protégée par deux escadrons de cavalerie. Le feu commença par la colonne de chasseurs postée à l'extrême gauche de la ligne qui, s'étant avancé avec plus de valeur que de prudence fut chargée en flanc par la cavalerie ennemie, ce qui obligea la nôtre à s'avancer pour protéger la retraite de nos chasseurs.

« Cependant le feu avait commencé sur toute la ligne ; je fis attaquer la première position par les deux bataillons de Cordoue, soutenus par les bataillons d'Avila et de Navarre, qui s'en emparèrent avec la plus grande bravoure. Protégé par le feu de quatre pièces de montagne, et supérieur en cavalerie, l'ennemi, sur tous les points, exécuta plusieurs charges contre notre infanterie; ces charges furent soutenues par les escadrons 1er 4e et 5e chasseurs à cheval, qui, à la fin, durent céder au nombre. Notre infanterie étant privée de leur appui, la majeure partie des bataillons se forma en carré avec le plus grand sang-froid ; mais ils furent rompus par les obus et les boulets que l'ennemi leur lançait avec son artillerie de montagne. En se voyant enveloppés par sa cavalerie; ils tentèrent de se replier vers la montagne.

« L'impossibilité de pouvoir conserver mes bataillons formés en carrés fit, qu'avant d'arriver à Herrera, j'ordonnai à l'escadron provisoire du 5e dragons et du 6e chasseurs d'exécuter une charge dans le seul but de contenir un moment l'ennemi. Arrivé à Herrera, j'en occupai les premières maisons ; mais il ne fut pas possible d'y rester, la plus grande partie des forces ennemies, et principalement la cavalerie, nous ayant débordée en flanc ; je me vis donc obligé de continuer la retraite jusqu'à Carinena.

» Il m'est impossible de calculer la perte qu'a éprouvée la division sous mes ordres, car elle est presque toute dispersée : et pour la protéger j'ai fait sortir de la cavalerie, ayant appris que beaucoup de mes soldats avaient pris la direction de Daroca. La perte de l'ennemi doit avoir été considérable. »

— L'*Indicateur de Bordeaux* contient une lettre de Saragosse du 27 août qui dit après avoir parlé de l'échec essuyé par Buerens le 24 :

« Nous devons encore cet échec au comte de Luchana, qui, pour aller à Madrid servir d'instrument à des intrigues de cour, a dégarni de troupes cette partie de l'Aragon, en laissant le général Buerens dans l'impossibilité de soutenir une affaire avec succès si l'ennemi l'attaquait.

» Les lettres de Madrid reçues aujourd'hui annoncent enfin qu'il avait quitté les environs de la capitale, et se dirigeait par Torrelaguna sur Buitrago, afin de revenir en Aragon ou dans la province de Soria. »

Une autre lettre de Sarragosse du 27, publiée dans le *Phare de Bayonne* du 31, porte que Buerens s'était emparé à Belchite de toutes les rations que les factieux y avaient fait rassembler. Cette lettre ajoute les nouvelles suivantes :

« L'affaire que le général Buerens a eue le 24 avec la faction n'est pas aussi désavantageuse qu'on l'a cru au premier abord; maintenant qu'il est neuf heures du matin, il arrive un courrier avec la nouvelle que le général Oraa est aux prises avec cette même faction; ce général a 17 bataillons et l'on espère un succès.

» Quatre mille hommes se sont déjà réunis à Carinena depuis l'action et la perte n'est pas évaluée à plus de 1,000 hommes. On croit aussi que deux pièces de canon sont tombées au pouvoir de l'ennemi après avoir été enclouées. Il paraît que le général Buerens est parti de Carinena, dans le but sans doute de se joindre à Oraa, qui est également parti hier de Daroca. Malgré cette réunion de forces, on n'a pas appris que l'ennemi ait fait aucun mouvement; il est toujours à Herrera. Il a éprouvé une très-grande perte, et surtout en blessés. Un paysan assure avoir vu entrer à Herrera Quilez blessé et porté sur un brancard; il ajoute que ce chef avait reçu un coup de feu et un coup de lance.

— On écrit de Bayonne, 30 août :

La nouvelle de l'émeute d'Irun ne se confirme pas. Le général Jaurégui a fait une sortie avec une partie de la garnison et a mis en déroute complète un bataillon carliste entre Irun et Oyarzun.

Le général Harispe a intimé l'ordre aux débris de la légion étrangère de se cantonner à Villalba sans prendre parti. Les troupes établies dans nos avant postes sur la frontière, ont l'ordre de ne laisser entrer aucun soldat Espagnol en France jusqu'à nouvel ordre.

— Voici les nouvelles qu'on lit dans le *Phare de Bayonne* du 31, relativement à la déclaration d'indépendance de la Navarre dont parle la dépêche télégraphique de ce matin :

Le colonel Lapena est resté commandant supérieur, et les tirailleurs d'Isabelle II ont frappé de leur autorité privée une imposition de 20,000 piastres sur les habitans de la ville réputés carlistes ; les autres ont été épargnés. Parmi les imposés figurent quatre Français établis à Pampelune; l'un d'eux est cordonnier, un autre est forgeron. Dans la nuit qui a suivi la sédition, de nouveaux meurtres furent commis par les révoltés, et le lendemain 27, un bataillon carliste ayant paru sur la montagne l'alarme se mit dans la ville, mais les tirailleurs d'Isabelle II en sortirent et repoussèrent l'ennemi qui voulait profiter du désordre pour tenter un coup de main sur Pampelune.

Pendant ce temps, les autres corps de la garnison qui étaient restés passifs dans tout le cours du désordre ont été rappelés aux postes et à la citadelle, et le brigadier Iriarte qui fait les fonctions de vice-roi est revenu de Puente la Reyna avec quelques troupes, avec le projet de faire rentrer les indépendans sous l'obéissance de la reine. Il est entré en pourparlers avec le colonel Lapena; celui ci, qui avait pris d'abord les choses très haut en disant que la Navarre se déclarait indépendante, et qu'elle ne reconnaissait plus le gouvernement de la reine, avait cependant baissé de ton en s'apercevant de l'hésitation de son entourage ; de sorte que tout porte à croire que l'ordre matériel est aujourd'hui complètement rétabli à Pampelune. On y gardera, sans doute le souvenir des atrocités commises par les révoltés.

— Nous avons reçu aujourd'hui de nouvelles de Madrid du 26 août; elles sont par conséquent de la même date que celles d'hier. On attribue toujours à l'excitation ténébreuse des clubs les assassinats commis sur plusieurs généraux. On a pu voir hier, par les extraits des journaux de Bayonne, que ces journaux attribuent directement à l'influence de M. Mendizabal, sinon les assassinats, du moins les révoltes qui ont amené ces sanglantes exécutions. La même opinion est accréditée à Madrid. Le cabinet Mendizabal, se dit-on, ayant été renversé par les généraux, les partisans de ce cabinet le vengent sur les généraux.

Ces cruels événemens paraissent avoir annulé toute opposition systèmatique des cortès contre le nouveau ministère.

(*J. des Débats.*)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 4 SEPTEMBRE.

Le conseil de régence de la ville de Malines, dans sa séance du 1er. de ce mois, a alloué à l'unanimité une somme de douze mille francs pour les fêtes à donner le jour de l'ouverture de la section de Waremme, qui aura probablement lieu la première quinzaine d'octobre.

Immédiatement après la séance, la commission nommée à cet effet s'est occupée des arrangements préliminaires à prendre.

LL. MM. seront invitées à vouloir bien honorer de leur présence le banquet, le bal et autres fêtes qui auront lieu à cette occasion.

—M. Berger, membre de la chambre des représentans, qui, à cause de sa nomination à la présidence du tribunal d'Arlon, avait été soumis à la réélection, vient d'être renommé à l'unanimité.

— Les chevaux achetés en Angleterre pour les haras de l'Etat, ont été débarqués samedi à Anvers, une foule immense se trouvait sur le port pour les voir.

— On lit dans le *Précurseur* d'Anvers :

« La publicité que nous cherchons à donner à chacun des accidens que l'imprudence occasionne sur le chemin de fer, dans le but d'en prévenir de nouveaux, ne porte pas encore ses fruits. Tous les jours nous avons pour ainsi dire à signaler de nouveaux malheurs : hier, un soldat perd son schako à la hauteur de l'église de Berchem, veut descendre du wagon où il se trouvait pour le ramasser, et va se meurtrir entièrement le corps et la figure en tombant sur le sable. Les plus prompts secours lui ont été portés, mais un mois d'infirmerie ne suffira pas pour le rétablir entièrement dans son état primitif, si toutefois sa guérison est possible. »

— Le général Evans qui a commandé la légion anglaise en Espagne, vient d'arriver à Anvers.

— Le bateau à vapeur *Princesse Victoria*, parti hier matin de Londres quelques minutes après la *Caledonia*, l'a dépassé dans la Tamise et est arrivé en ce port ce matin vers 9 1/4 heures, tandis que la *Caledonia* n'était en vue de Batz qu'à 1 1/4 heures. La *Princesse Victoria* avait à bord comme passager, le général Evans, au service de la reine d'Espagne ; il est descendu à l'hôtel du Grand Laboureur.

— Les arts viennent de faire une perte sensible dans la personne de M. François Key, décédé hier au soir après une longue maladie. Ce jeune artiste, âgé seulement de 19 ans, l'auréat de notre Académie de Peinture et élève de M. G. Wappers, donnait les plus grandes espérances.

Il lègue une certaine quantité de tableaux dont plusieurs n'ont pu être achevés et parmi lesquels se trouve une grande page qui lui avait été commandée pour une église.

Bruxelles, 3 septembre (trois heures.)—Au milieu du calme qui régnait à la bourse, dans les valeurs nationales, il en est quelques-unes qui ont obtenu de légères améliorations. Société Générale, titres en nom, fl 792 A (1 fl. de hausse), certificats au porteur émission de Paris fr 1676; Société de Mutualité 1138 75 (113 7/8) beaucoup d'argent et point de vendeurs à ce prix; Banque de Belgique 1400 P; Actions Réunies 1020 P.

Les Chemins de fer Français n'ont donné lieu à aucune transaction; il n'y avait ni vendeurs ni acheteurs, ce qui arrive chaque jour où il n'y a point de cote de Paris.

A cause de la liquidation de demain et par suite de la grande rareté des pièces au comptant, il y a eu assez de mouvement pour l'actif espagnol, fait à 18 1/4 à l'ouverture de la bourse, il ferme 18 1/8 A pour demain; primes à un mois 19 dont 1.

Marché des huiles et graines. — Les huiles étaient tout à fait sans affaires et les tourteaux conservent de la demande.

Anvers, (deux heures 3/4).—Par voie télégraphique. — Ardoin 18 1/2 3/8 1/4 1/8 A à demain.

Londres, 2 septembre (4 heures.)— Dette active d'Espagne 19 1/8, ou sans variation.

LIEGE, LE 5 SEPTEMBRE.

DE L'OCTROI.

L'une de nos villes a été dernièrement le théâtre de troubles qui auraient pu entraîner des suites funestes. On doit se féliciter aujourd'hui de n'avoir pas de malheur bien grave à déplorer. On sait quelles sont les causes des scènes de désordre qui ont affligé la ville d'Arlon. C'est le remplacement de l'octroi par un impôt de capitation. Nous ne connaissons pas assez les localités pour nous prononcer sur le mérite de la mesure financière en question. Nous sommes d'ailleurs ennemis de tout changement brusque et radical, comme nous semble celui qu'il s'agissait d'opérer ; mais il faut dire cependant que nous sommes partisans de la réforme *graduelle* et prudente de cette espèce de contribution qu'on appelle *octroi*. C'est la véritable plaie des grandes villes manufacturières ; car on ne saurait se lasser de le répéter, l'octroi a pour résultat de faire hausser le prix de la main d'œuvre, sans que cette augmentation de salaire profite à l'ouvrier ; on risque de chasser ainsi l'industrie de l'enceinte de nos cités, et bien certainement on l'empêche de s'y développer. L'existence de l'octroi est aussi une cause de démoralisation ; elle entretient dans le sein des villes un nombre plus ou moins considérable de contrebandiers. A Bruxelles, par exemple, on les voit encore assez souvent exercer leur métier à main armée. Le contact des ouvriers avec ces sortes de gens est toujours d'une nature dangereuse; ceux qui ont quelques mauvaises dispositions sont bientôt entraînés dans les habitudes d'improbité et de débauche qui caractérisent les contrebandiers. Considéré sous cet unique point de vue, nous n'hésiterons pas à condamner l'octroi.

Il n'y a point d'octroi en Amérique et en Angleterre. En

Alors l'ame du pauvre est pleine ;
Humble, il bénit ce Dieu lointain,
Dont il sent la céleste haleine
Dans tous les souffles du matin.

. . . . . .

Alors, si l'orphelin s'éveille,
Sans foit, sans mère, et priant Dieu,
Une voix lui dit à l'oreille :
« Eh bien ! viens sous mon dôme bleu ?

Et comme il peint délicieusement la charité ;

Au lit du vieillard solitaire
Elle penche un front gracieux,
Et rien n'est plus beau sur la terre,
Et rien n'est plus grand sous les Cieux,
Lorsque rechauffant leurs poitrines
Entre ses genoux triomphants,
Elle tient dans ses mains divines
Les pieds nus des petits enfans!

Et tout le reste de la pièce ne le cède en rien à ces quelques stances. C'est un morceau à relire.

La pièce XIX à *un riche* est belle aussi. Le poète y répand à flots l'ironie, la plainte, la piété, la colère sur cette espèce de gens pour qui l'or est tout, la nature et les arts, rien ; âmes abâtardies, incapables de sentir et d'apprécier tout ce que ces deux grandes déités, la nature et l'art, recèlent de chères émotions, d'ineffables jouissances.

Mais toi, qu'en fais-tu? dis. — Tous les ans, en flots d'or,
Ce murmure, cette onde, ineffable trésor,
Ces bruits de vent qui joue et d'arbre qui tressaille,
Vont s'enfouir au fond de ton coffre qui baille;
Et tu changes ces bois où l'amour s'enivra,
Toute cette nature en loge à l'opéra!
Encore si la musique arrivait à ton âme!
Mais entre l'art et toi l'or met son mur infâme!

. . . . . .

Oh oui ! partageons l'indignation du poète ! Comme lui, nous voudrions pouvoir fouetter ces esprits *positifs*, ardents seulement pour des intérêts matériels et souvent mesquins ; êtres dont le contact pernicieux dessécherait, jusque dans sa racine, la plus sainte illusion ; mais le poète a pris soin de la vengeance ; il s'est chargé de l'imprécation :

Qui parasite enflé de la sève des chênes!
Pauvre riche!—Vis donc, puisque cela pour toi
C'est vivre. Vis sans cœur, sans pensée et sans foi,
Vis pour l'or, chose vil, et l'orgueil, chose vaine;
Végète, toi qui n'as que du sang dans la veine,
Toi qui ne sent pas Dieu frémir dans le roseau,
Regarder dans l'aurore et chanter dans l'oiseau!

. . . . . .

. . . . . .

Aussi peu clairvoyant dans ton instinct stupide,
Aussi sourd à la vie, à l'harmonie, aux voix,
Qu'un loup sauvage errant au milieu des grands bois!

Je trouve dans la pièce XXVIII *Pensar, Dudar*, le développement d'une pensée profonde, et qui doit venir à l'esprit de quiconque médite un peu sur l'état actuel de la société ; ce n'est pas la première fois que M. V. Hugo touche à ce sujet; il s'en est encore occupé dans ses recueils anterieurs, et surtout dans les *chants du crépuscule*, mais il ne l'a fait alors que d'une manière faible et craintive. Aujourd'hui, il tranche au vif dans la question Je veux parler de *l'absence de foi*, cette funeste maladie des intelligences, et dont les effrayants symptômes se lisent sur bien des têtes, dont les nombreux résultats se manifestent journellement autour de nous par le désespoir et le suicide. En 1835 et 1836, et c'est presque une initiative dont nous revendiquerions l'honneur, s'il en valait la peine, nous avons nous-même essayé de formuler notre pensée à ce sujet dans deux pièces de vers que la Revue Belge a publiées, et qui nous ont valu quelques intelligentes sympathies. Nous croyons volontiers que si des écrivains influents se fussent emparés de cette idée, elle eût porté ses fruits. C'est donc avec un vif sentiment de satisfaction que nous écoutons aujourd'hui l'auteur des *Voix intérieures* s'écrier :

Mais parmi ces progrès dont notre âge se vante,
Dans tout ce grand éclat d'un siècle ébloussant,
Une chose, ô Jésus, en secret m'épouvante,
C'est l'écho de ta voix qui va s'affaiblissant.

La pièce *Pensar, Dudar*, comme son titre semble l'indiquer, est l'expression de ces tourmens de la pensée qui doute et qui s'élance dans l'avenir, téméraire et curieuse, comme pour lutter avec Dieu

C'est la fatale angoisse et le trouble profond
Qui *fait* que notre cœur en abîmes se fond,
Quand un matin *le sort, qui nous a dans sa serre*,
Nous mettant face à face avec notre misère,
Nous jette brusquement, *lui notre maître à tous*,
Cette question sombre : — Ame, que croyez-vous ?
C'est l'hésitation redoutable et profonde
Qui prend, devant ce sphynx qu'on appelle le monde,
Notre esprit effrayé plus encor qu'ébloui,
Qui n'ose dire non et ne peut dire oui!

C'est là l'infirmité de toute notre race.

. . . . . .

Oh! comme avec terreur, pilotes en détresse,
Nous nous apercevons qu'il nous manque la foi,
La foi, ce pur flambeau qui rassure l'effroi,
Ce mot d'espoir écrit sur la dernière page,
Cette chaloupe où peut se sauver l'équipage!

Je ne ferai qu'indiquer la pièce XXIX adressée à Eugène Vict. Hugo, frère du poète, et qui était lui même poète, si nous en croyons l'auteur des *Voix Intérieures* ; c'est une belle et touchante élégie au

Doux et blond compagnon de toute son enfance

comme il l'a nommé, et qu'il plut au Seigneur de rappeler à lui.

Puisqu'il plut au Seigneur de te briser, poète;
Puisqu'il plut au Seigneur de comprimer ta tête
De son doigt souverain ,.. ..

Cette espèce de regrets trouve ordinairement de l'écho dans le cœur des hommes ; il en est si peu qui n'aient à déplorer quelque perte cruelle. Je n'en citerai qu'une strophe parmi plusieurs autres qui sont aussi fort belles; celle-ci me semble résumer la vie et la mort avec une vérité frappante :

Tu vas dormir là haut sur la colline verte ;
Qui, livrée à l'hiver, à tous les vents ouverte,
A le ciel pour plafond;
Tu vas dormir, poussière, au fond d'un lit d'argile ;
Et moi je resterai parmi ceux de la ville
Qui parlent et qui vont!

Cette dernière pensée est du petit nombre de celles qui vous font poser le livre, et rêver.

(*La suite au n° prochain.*)

France, il est repoussé par les esprits les plus éclairés ; mais il faut du temps et beaucoup de précautions, pour appliquer aux faits les idées les plus justes. Ce qui s'est passé à Arlon en est peut être une preuve nouvelle. Nous venons de dire que l'octroi empêchait l'industrie de se développer dans le sein des villes. Un savant économiste cite à ce sujet un fait assez notable. Voici à peu près comment il s'exprime :

« La ville de Paris présente un phénomène digne d'attention. Depuis cinquante ans la population de Londres a doublé ; celles de toutes les autres capitales de l'Europe se sont aussi accrues de moitié au moins. Nous ne parlons pas des progrès miraculeux qu'ont faits la plupart des villes d'Amérique. La France a passé de vingt-cinq millions d'habitans à trente-trois millions ; c'est-à-dire que la population totale du pays s'est accrue de 33 p. c. Paris a été l'objet de la sollicitude de tous les pouvoirs ; ils y ont prodigué les embellissemens. La centralisation administrative à tout fait converger de plus en plus vers Paris ; les voies de communication de tous les points de la France vers Paris, se sont développées en nombre et en vîtesse. Paris est resté le centre du goût et des arts. Quel a été le fruit de cette masse d'efforts et de priviléges ? Paris est peuplé aujourd'hui à peu près comme il l'était il y a cinquante ans. Il est hors de doute que rien n'a autant contribué à arrêter les progrès de Paris que la mauvaise assise de l'impôt municipal. »

Les graves inconvéniens de l'octroi, qui est souvent plus considérable que la contribution perçue par l'état, ont attiré l'attention des économistes, et la plupart ont proposé leurs moyens pour remplacer avantageusement l'impôt qu'ils condamnent. Voici en résumé le système de l'écrivain que nous venons de citer :

Le meilleur moyen pour remplacer l'octroi consisterait, selon lui :

1° Dans une légère augmentation des centimes additionnels ;

2° Dans une taxe sur les loyers, assise directement sur les locataires ;

3° Dans une taxe sur les voitures et les chevaux ;

4° Dans les produits de licence pour les restaurateurs, aubergistes, marchands de vins et de liqueurs.

L'auteur prétend que si la ville de Paris adoptait ce système, elle parviendrait à se procurer, presque sans frais de perception, les vingt ou vingt-cinq millions que rapporte l'octroi municipal.

Nous ne nous prononcerons pas sur la question de savoir si les idées de notre économiste sont réalisables, si elles sont applicables à toutes les localités ; mais nous soutiendrons que partout les hommes éclairés doivent chercher les moyens de diminuer les droits d'octroi, qui, pour la plupart, tombent sur des objets de première nécessité, et à l'usage de la classe la plus pauvre, et à chercher à remplacer ces droits par d'autres. Nous ajouterons qu'ils ne devraient jamais être frappés sur le grain, le sel, le combustible, consommés dans l'intérieur des villes. Nous vivons à une époque de travail ; le travail est plus que jamais la condition nécessaire de la société : songeons-y bien, tout ce qui tend à le comprimer, à l'entraver, est une cause de trouble et de désordre.

La plus grande partie des produits de l'octroi est employée, il est vrai, à des constructions qui ont leur utilité, à des améliorations de tous genres ; mais encore est-il que cet impôt repose sur une mauvaise base, et l'exemple de la ville de Paris, où l'octroi est si considérable, est fait pour donner à penser à nos représentations municipales.

L'arrêté qui fixe l'ouverture de la chasse dans la province de Liége au 11 du mois de septembre, a donné lieu à de nombreuses réclamations de la part des fermiers et des cultivateurs que cette mesure effrayait à juste titre. Les pluies continuelles qui ont, pendant la semaine dernière, désolé nos campagnes, sont venues ajouter un nouveau grief à des plaintes qui n'étaient déjà que trop fondées. En effet, quand on réfléchit, qu'en Hesbaye, il reste du froment à faucher, que dans huit jours il y aura encore de l'avoine sur pied, et enfin que l'on ne peut prévoir le moment où l'on pourra s'occuper des fourrages, on se demande si un pareil état de choses ne réclame pas le retrait de l'arrêté dont nous nous occupons, et la prorogation de l'ouverture de la chasse. Le cultivateur si vivement contrarié par le temps, n'a certes pas besoin qu'aux injures de l'air viennent se joindre les dégats que l'innombrable troupe des chasseurs ne manquera pas de faire dans des terrains couverts encore, en grande partie, de leurs récoltes. M. le ministre de l'intérieur doit parfaitement sentir que l'intérêt de la moisson, doit marcher avant le plaisir de la chasse, et qu'on ne doit pas sacrifier aux agrémens des citadins, le prix des pénibles travaux des laboureurs ; car on ne doit pas se faire illusion à cet égard ; il est peu de chasseurs, qui, emportés par l'ardeur de la passion, s'arrêteront devant un champ non dépouillé, par respect pour le droit de propriété, et verront, sans le poursuivre, le gibier se réfugier dans une terre non recoltée.

Si monsieur le ministre de l'intérieur reste sourd aux réclamations des agriculteurs, et s'il faut subir l'état de choses qu'a fait l'arrêté du 26 août dernier, nous rappellerons aux autorités chargées de la répression des délits de chasse, qu'un arrêté d'ouverture ne peut avoir d'effet que pour les pièces de terre dépouillées de leurs récoltes, que jamais la chasse n'est ouverte dans les champs couverts de leurs fruits, et qu'ainsi c'est un devoir rigoureux pour les gardes-champêtres et pour les gendarmes de dresser des procès-verbaux contre ceux qui chassent, en quelque temps que ce soit, sur des terrains non récoltés, fussent-ils même munis d'une autorisation générale délivrée par le propriétaire. Quelques jurisconsultes et certains tribunaux avaient pensé qu'après l'arrêté qui fixe l'ouverture de la chasse, il n'y avait de matière à poursuite, que lorsque le propriétaire adressait une plainte à l'autorité. Mais cette erreur, contraire à la doctrine de la cour de cassation de France, a été dans le courant de cette année, proscrite par la cour de Liége, qui a décidé que la chasse n'était jamais ouverte sur les terres non dépouillées.

Nous le répétons donc, que le propriétaire se plaigne ou garde le silence, celui qui chasse sur un terrain encore couvert, commet une contravention que les officiers de police doivent nécessairement constater. C'est dans leur vigilance que les cultivateurs trouveront leurs meilleures garanties, si l'autorité ne proroge pas l'ouverture de la chasse.

On a remarqué, par la bonne tenue de la plupart des élèves des deux sexes fréquentant les écoles communales gratuites, qu'une grande partie de ces enfans appartiennent à des classes aisées de notre bourgeoisie.

Le but qui a fait ériger, dans notre cité, un enseignement primaire gratuit, n'a pas été cependant d'en gratifier les personnes jouissant de quelques reesources, mais uniquement de pourvoir aux besoins des enfans de la classe pauvre.

Nous ne faisons pas un reproche aux commerçans et petits fabricans qui envoient leurs enfans aux écoles communales, de se servir d'un droit qui appartient à tous ; mais nous pensons qu'il entrerait même plutôt dans leurs vues de profiter de bonnes institutions payantes, afin d'être assurés non seulement des soins des instituteurs, qui d'ailleurs, se rencontrent également dans les écoles de la ville, mais aussi de la pureté des mœurs des petits camarades avec lesquels leurs enfans sont sans cesse en contact.

C'est un sentiment secret du cœur humain de ne pas tant s'attacher à ce qui est gratuit qu'à ce que l'on a obtenu avec quelque peine, ou un peu d'argent. Ce qui manque donc à une foule de parens, pour les déterminer dans leurs choix, ce sont des institutions payantes dans lesquelles ils puissent placer leur confiance, et en nombre suffisant pour être facilement accessibles à leurs enfans.

L'école-modèle de M. Stapper ne suffit plus depuis longtemps ; un grand nombre d'enfans frappent sans cesse à la porte de cette institution, sans pouvoir y être admis, faute de place. Cette école compte néanmoins 400 élèves. Aussi, c'est avec un sentiment d'approbation que nous avons vu MM. *Lenoir* et *Malchair*, deux de nos meilleurs instituteurs communaux, se décider à ouvrir à leurs frais une école payante. Nous la recommandons au public. M. Stapper lui-même n'y perdra nullement. Deux institutions rivales peuvent facilement trouver place dans notre ville, et prospérer l'une à côté de l'autre.

Nous regrettons que le désir de MM. Lenoir et Malchair de créer en même temps, à côté de leur institution primaire, une école gardienne payante, qui serait la pépinière de l'autre, ne puisse être, faute d'un local, mise immédiatement à exécution.

C'est toutefois un projet qui se réalisera tôt ou tard ; car c'est également un besoin vivement senti par une foule de parens ; les enfans des classes aisées profiteraient même à cette sorte d'enseignement, plutôt que de rester chez eux, la majeure partie de la journée, confiés seulement aux soins des domestiques.

Ordre du jour de la séance du conseil communal, mercredi prochain 6 septembre.

1. Continuation de la discussion du projet d'un nouveau réglement de police du théâtre.

2. Statuer définitivement sur le cours de langue anglaise à donner au collége communal.

3. Fixer le traitement du professeur du cours de gravure à ouvrir à l'académie de peinture, etc.

— C'est à regret que nous n'avons pas rapporté samedi le discours de M. Jamme qui a été fort applaudi à la distribution des prix de l'école des filles ; une circonstance fortuite en a seule été la cause.

— Par arrêté royal en date du 25 août, M. J. B. P. V. Ledouble, receveur à Brée, a été nommé receveur de l'enregistrement et des domaines à Westerloo.

— M. Théodore Derive, de Verviers, actuellement instituteur en chef à l'école communale de Spa, a eu l'honneur de présenter une pièce de vers à LL. MM., lors de leur séjour en cette ville.

On dit que ces vers sont bien et que LL. MM. ne les ont pas lus sans plaisir. (*Nouvelliste.*)

— On rapporte un fait assez curieux de mort subite causée par l'application du froid. Une jeune personne de 20 ans, miss Preegle, se trouvant tout en sueur, se passa au cou un collier de plusieurs tours de gros grains de verre. L'impression subite du froid produisit un tel effet que la jeune personne sentit une douleur aiguë dans la gorge qui lui fit jeter des hauts cris. Peu d'instants après, et tandis qu'on était allé chercher un médecin elle expira.

— Le nombre des élèves du conservatoire de musique de Gand s'accroît considérablement : il y en a aujourd'hui 250, dont 80 jeunes demoiselles.

— L'année 1837 avec ses ouragans, son long hiver, son court mais très chaud été, déjà remplacé par l'automne, exerce une bien maligne influence sur le corps humain. Le choléra règne dans le royaume des Deux-Siciles, dans les Etats pontificaux, à Gênes, dans le midi de la France, dans la Prusse orientale, dans la Silésie à Berlin. La Turquie est ravagée par la peste. En Pologne un typhus dangereux, ressemblant à la peste, enleve de nombreuses victimes. A Munich les cas d'apoplexie se multiplient extraordinairement. En plusieurs parties de la Suisse et de l'Allemagne méridionale beaucoup de personnes sont atteintes de dyssenteries, coliques et autres maladies analogues. En Belgique ces maladies paraissent sévir plus particulièrement sur les enfans, parmi lesquels la mortalité est assez grande. On remarque aussi depuis une huitaine de jours que des affections catarrhales, accompagnées de fièvres souvent violentes qui se rapprochent plus ou moins de la grippe, deviennent fréquentes.

On lit dans *L'Observateur* :

Pour avoir reproduit dans notre Revue des journaux un article du *Précurseur* d'Anvers sur les ventes publiques de la Raffinerie nationale, nous nous sommes vus en butte aux injures du *Courrier belge* et de ses alliés du *Mercure*. Le premier de ces journaux nous a accusés d'être hostiles au droit de concurrence et à la liberté du commerce, comme si nous avions contesté à la Raffinerie nationale *le droit* de faire ce qu'elle a fait. Il a prétendu aussi que cet établissement, grâce à l'excellence de ses procédés et à l'économie résultant de leur emploi, peut livrer ses produits avec bénéfice, à 10 p. c. au-dessous du prix exigé par ses concurrents. — Si cela était vrai, la raffinerie nationale n'aurait pas besoin de mettre ses produits à l'encan, ils se placeraient d'eux-mêmes, et elle pourrait s'épargner les frais d'une vente publique. Un fabricant qui peut, sans perte pour lui-même, offrir au public un rabais de 10 p. c., n'a pas besoin de battre le tambour à la porte de ses magasins pour y faire accourir les chalands. On ne met en vente publique que ce dont on ne peut se défaire, ou ce dont on ne déferait pas assez vite autrement.

Nous ne serons démentis par personne, lorsque nous dirons que c'est un sacrifice, et non une opération lucrative, que vient de faire la raffinerie nationale.

De deux choses l'une : — Ou elle a fait ce sacrifice pour écraser ses concurrents, et alors elle a agi contre l'intérêt du public, car une société ne se débarrasse de ses rivaux, qu'afin de profiter de leur ruine en élevant ses prix après être restée maîtresse du terrain. — Ou elle a fait ce sacrifice pour se défaire de produits qu'elle n'aurait pu placer autrement ; et alors ses actionnaires n'ont point à se féliciter jusqu'ici du résultat de ses opérations. Dans le premier cas, elle a fait une action blâmable ; dans le second cas, ses actionnaires ont fait une mauvaise affaire.

Le *Courrier belge* assimile ceux qui blâment les ventes publiques de la Raffinerie nationale, aux libraires qui se plaignaient des ventes de *Boiste*. Nous doutons que les chefs de cet établissement soient flattés de ce rapprochement. Il y a pour la Raffinerie nationale autre chose à faire que de marcher sur les traces de M. Boiste et des fripiers de la Grande Place. Qu'elle fasse à ses rivaux une concurrence loyale, qu'elle améliore ses procédés de fabrication, de manière à pouvoir abaisser ses prix sans perte et d'une manière durable, et si alors, par le seul effet de la perfection et du bon marché de ses produits, elle triomphe de la concurrence des raffineries de sucre exotique, le public, nous le lui garantissons, n'y trouvera rien à redire.

Les réflexions que nous avons faites sur un acte de la Société de Raffinerie nationale, n'ont point été dictées par la malveillance. Nous désirons que cette société prospère ; il serait fâcheux que la création d'un si bel et si vaste établissement n'eût point pour le public les heureux résultats qu'il est permis d'en attendre.

DOCUMENS COMMERCIAUX.

Il y avait cette année surabondance de laines sur les marchés d'Allemagne, par suite de l'élévation des prix de 1836, qui avait fait suspendre les approvisionnemens. Les prix, en 1837, ont éprouvé une baisse générale de 20 à 25 p. c. ; en Autriche, la baisse a été de 30 à 35 p. c. Sauf quelques parties peu considérables de laine électorale surfine, il n'y a pas eu de laines venues au dessus de 119 thalers le stein (10 kil. 300 gr.)

On évalue à près de 9 millions de kil. la quantité totale des laines apportées sur les divers marchés de la Saxe et de la Prusse.

Voci le relevé des prix moyens de 1837, comparés à ceux de l'année dernière, par quintal (51 kil. 500 gr.)

		1837.	1836.
Superfine	électorale.	115 th.	135 à 140 th.
	autre.	85 à 90	115 à 120
Fine.		75 à 83	105 à 110
Fine moyenne.		60 à 70	96 à 100
Moyenne.		45 à 60	58 à 75
Commune.		33 à 30	36 à 48

Il est singulier de remarquer que plus les laines baissent en Allemagne, moins on en exporte à l'étranger ; tandis que le contraire a lieu dès que la hausse est progressive : c'est que la consommation des tissus donne seule le mouvement à la vente des matières premières et que cette consommation dépend elle-même de causes qui agissent à la fois sur tous les pays d'outre-mer.

Il n'y a pas de tarif de douanes qui puisse soustraire le commerce et la consommation d'un pays à la solidarité qui, de gré ou de force, fait partager aux uns le bien-être ou la misère des autres.

Le *Moniteur* publie l'arrêté royal que voici :

Vu l'acte authentique passé le 8 août 1837, devant le notaire Coppyn, à Bruxelles, acte portant constitution et renfermant les statuts d'une société anonyme dite : *Filature de lin et d'étoupes à la mécanique*, pour l'établissement de laquelle on demande la sanction du gouvernement.

Vu les avis des chambres de commerce de Gand, Courtray, Bruges, Bruxelles, Anvers et Ostende, sur cette demande ;

Vu les articles 29 et suivans du code de commerce ;

Sur le rapport et la proposition de notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La formation de la société anonyme dite : *Filature de lin et d'étoupes à la mécanique*, est autorisée, et ses statuts, tels qu'ils sont relatés dans l'acte prémentionné du 8 août 1837, sont approuvés.

2. Nous nous réservons la faculté de rapporter la présente autorisation dans le cas où la société ne se conformerait pas fidèlement à ses statuts,

3. Notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ostende, le 27 août 1837.

Cette société a pour objet la fabrication du fil de lin et d'étoupes à la mécanique. Son siége est à Bruxelles. Son capital est de deux millions de francs. Elle s'interdit l'émission de bank-notes, billets de caisse, ou autres valeurs et papiers de cette espèce, et généralement toute opération, tout commerce qui ne se lierait pas au but de la Société ou à la vente de ses produits. Le directeur gérant est M. Auguste Sacré. Les administrateurs sont MM. Engler, Brugman ; Bohne, De Wauthier et Roelants. Les commissaires sont MM. Huysman d'Housem, Vandevelde et le général de division Goethals.

VILLE DE LIÉGE. — *Eclairage à l'huile.*

Le collége des bourgmestre et échevins procédera lundi prochain, 11 septembre courant, dans la salle des séances de l'hôtel de ville, à midi, à l'ADJUDICATION publique au rabais, de l'ÉCLAIRAGE à l'HUILE d'une partie de la ville et de la totalité des faubourgs.

Le cahier des charges de cette entreprise est dès ce moment déposé au secrétariat de la commune, où les amateurs peuvent en venir prendre connaissance.

On devra avoir remis une soumission pour pouvoir être admis à l'adjudication.

A Liége, le 4 septembre 1837.

Le président, Louis *Jamme.*

Par le collége : le secrétaire, *Demany.*

ANNONCES.

Le public est informé qu'à partir du 6 DE CE MOIS,

UN SERVICE

DE

DILIGENCES ACCÉLERÉ

Sera établi entre JEMEPPE, SERAING, OUGRÉE, TILLEUR, SCLESSIN, LE VAL BENOIT et LIÉGE.

LES DÉPARTS s'effectueront comme suit :

DE JEMEPPE, à 7 heures du matin.
IDEM, à 3 1/2 heures après-midi.
DE LIÉGE, à 9 heures du matin.
IDEM, à 6 heures du soir.

LE PRIX DES PLACES EST AINSI FIXÉ :

A L'INTÉRIEUR, fr. 1 20
A L'EXTÉRIEUR, 1 »

Les BUREAUX sont, à Liége, chez Mme. MATELOT, au *Grand Cerf*, rue du Dragon d'Or; à Jemeppe, près de la *Barrière*, en face de l'établissement de Seraing. 1643

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

A LOUER à des personnes sans enfans, UN QUARTIER INDÉPENDANT, composé de deux pièces au rez de chaussée, deux au 1er et trois au 2e étage, grenier, cuisine, cave et lavoir avec deux pompes, rue St.-Etienne, n° 652. 1641

Du 20 au 30 SEPTEMBRE courant, le notaire SERVAIS à Liége, sera CHARGÉ d'un PLACEMENT de frs. 20,000 en viager et sur une seule tête.

Le placement ferait l'objet d'une ou plusieurs constitutions, selon l'occurence.

VENTE DU RESTANT DES MEUBLES

PROVENANT

DE LA SUCCESSION DE LA VEUVE REMY.

MERCREDI 6 SEPTEMBRE 1837, à 2 heures de relevée, et JOURS SUIVANS S'IL Y A LIEU, le notaire BIAR vendra en son étude, rue Vinâve d'Ile, à Liége,

UNE QUANTITÉ D'OBJETS MOBILIERS,

Consistant en Lits, Matelas, Coussins, Traversins, Couvertures, Bois de lit, Garderobes, Commodes, Consoles, Miroirs, Tables, Chaises, etc.

AU COMPTANT. 1626

COLLEGE DE HUY.

ON DEMANDE UN PROFESSEUR capable d'enseigner L'ALLEMAND ET L'ANGLAIS, et DEUX MAITRES D'ÉTUDE.

S'adresser à M. l'Abbé ROGISTER ou à M. P. J. LEMOINE.

A VENDRE, A BON COMPTE.

UNE BELLE COLONNE en pierre de taille, de 8 pieds de hauteur sur 14 pouces de largeur, avec chapitaux, un cordon avec MOULURES en pierres de taille, de 20 pieds de longueur.

Une PORTE EN BARREAU ouvrant en quatre parties.

S'adresser au commencement de la chaussée St. Gilles, n. 542.

PROVINCE DE LIEGE.

TRAVAUX PUBLICS.

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 1837, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liége, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'ADJUDICATION publique par soumission et aux enchères des TRAVAUX ci-après, savoir :

1° Abaissement d'une partie de l'embranchement de Battice à Theux, à l'endroit dit la Grappe, à l'entrée de Hodimont, du côté de Dison.

2° Curement de la rivière de Meuse à Coronmeuse, près Liége.

3° Exhaussement, élargissement et rectification de diverses parties du chemin de hallage de la Meuse, rive gauche de ladite rivière.

On peut prendre connaissance des devis à l'hôtel du gouvernement à Liége, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Liége, le 4 septembre 1837.

AVIS.

Il sera procédé le 14 septembre prochain, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'ADJUDICATION PUBLIQUE de la FOURNITURE DES FOURRAGES nécessaires aux chevaux de l'armée dans les diverses provinces du royaume, à l'exception de celle du Brabant, pendant l'année 1838.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liége, le 29 août 1837.

INSTITUTION PRIMAIRE,

ÉTABLIE A LIÉGE, PLACE St-PAUL, N° 56,

Sous la direction de

MM. J. Lenoir et L. Malchair.

L'instruction après avoir été longtemps le partage exclusif d'un petit nombre de personnes, est enfin devenue une nécessité pour tout le monde. A Liége cette vérité est généralement sentie, et un grand nombre d'établissements se sont élevés pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'époque. Cependant nous croyons que, quant à l'instruction primaire, ces établissemens sont encore insuffisants pour répondre aux besoins d'une population de soixante mille habitants.

Ces considérations nous ont déterminés à fonder une nouvelle institution primaire, où les garçons seront préparés aux études moyennes, et dans laquelle les jeunes filles recevront une instruction assez étendue pour les préparer aux différentes professions qu'elles seront appelées à remplir dans la société.

Une expérience acquise par une longue pratique, l'étude constante des bonnes méthodes d'enseignement, un personnel nombreux et bien choisi, et le concours d'une commission composée d'hommes éclairés qui veulent bien nous aider de leurs lumières et de leurs conseils, telles sont les garanties que nous offrons avec confiance aux parents qui voudront bien nous charger de l'éducation de leurs enfants.

Objets de l'enseignement :

POUR LES GARÇONS.	POUR LES FILLES.
1. La religion.	1. La religion.
2. La lecture.	2. La lecture.
3. L'écriture.	3. L'écriture.
4. Le français.	4. Le français.
5. Le calcul avec ses applications.	5. Le calcul avec ses applications.
6. Les élémens d'algèbre et de géométrie.	6. La géographie.
7. La géographie.	7. Les élémens d'histoire et de mythologie.
8. Les élémens d'histoire et de mythologie.	8. L'art de lire à haute voix.
9. L'art de lire à haute voix.	9. Le dessin.
10. Le dessin.	10. La tenue des livres.
11. Les élémens de physique.	11. Le chant.
12. La tenue des livres.	12. Les ouvrages à l'aiguille.
13. Le chant.	

L'établissement sera ouvert le 2 octobre prochain. Le prix est de quinze francs par trimestre, payable par anticipation. S'adresser pour faire inscrire les élèves, rue Derrière Saint-Paul, n° 156, où les parens peuvent prendre connaissance du réglement d'ordre intérieur et recevoir tous les renseignemens qu'ils pourraient désirer. 5731

MAISON A VENDRE.

MERCREDI 13 SEPTEMBRE 1837, A TROIS HEURES APRÈS MIDI

LA COMMISSION DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE

EXPOSERA

EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

AU LOCAL DE SES SÉANCES RUE FÉRONSTRÉE A LIÉGE,

UNE MAISON

connue sous le nom du béguinage de Saint Ambroise,

située rue de l'Etuve, quartier du Sud de cette ville, côtée n° 709.

Cette vente aura lieu par le ministère de Me DUMONT, notaire, à qui l'on peut s'adresser pour connaître les conditions. 1523

BOURSES.

LONDRES, LE 2 SEPTEMBRE.

3 0/0, consolidés	91 3/4	Espagne. Cortès.	19 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/4	Différées.	7 »/»
Holl Dette active.	52 5/8	Passives.	4 7/8
Portugais, 5 p. c.	40 »/»	Russie.	»»
Id. 3 p. c.	26 »/»	Brésil. Emp. 1834.	85 1/4

ANVERS, LE 4 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	P	NAPLES. Cert. Falc.	90 1/4	A
» Det. différ.	45 »/»	A	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	100 »/»	P
Emp de 48 mill.	101 7/8	A	à An. 1834.	97 »/»	A
HOLL. Dette active.	»»				
Rente remboursab.	97 1/4	P			
AUTRICHE. Métalli.	104 3/4				
Lots de fl. 100.	»»				
» de fl. 250.	430 »/»	P			
» de fl. 500.	691 »/»	A			
POLOG. Lots fl. 300.	113 1/2	P			
» fl. 500.	134 1/2	A			
BRÉSIL. E. à L 1834	86 »/»	P			
ESPAG. Emp. 1834.	18 3/8	1/4 A			
D. dif. 1834.	» »/»				
Dit. p. 1834.	» »/»				
Dette diff.	7 »/»	A			

CHANGES.	
Amst., c. jours.	pair
Rotterd., Idem	pair
Paris, Idem	pair
» 2 mois.	5/8 0/0 p.
Lond. pr Estr. c. j.	
» 2 mois.	40
Ham. pr 40 HB. c. j.	35 1/4
» 2 mois.	35 1/16
Bruxelles et Gand.	1/4 »/»

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 4 SEPTEMBRE 1837.

L'Active Espagnole a été assez ferme à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 18 1/4 3/8 et reste 18 1/4 arg. à demain.

Primes à un mois 19 0/0 dont 1 0/0 cours.

On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 4 SEPTEMBRE.

COURS					
Emp. Rotsch.	101 3/4	P	Act. des Hauts-F.	145 »/»	A
Fin cour.	101 3/4	P	Act Charb. Flenu.	»» »/»	
» 1836, 4 0/0	93 »/»	P	Act. Banq. fonc.	98 7/8	A
» Fin cour.	»» »/»		Act. Ch. H. et W	»» »/»	
Dette activ 2 1/2.	53 1/4	A	Act. Ch. Sclessin	»» »/»	
E. de la ville 1832	99 1/2	A	Act. Entr. Indust	127 3/4	P
Dette active holl	52 5/8		Act. Ch. Lev du F.	»» »/»	
Rente domaniale	97 1/4		Act. S. d'Ougrée.	»» »/»	
BRÉSIL 1834.	85 1/4	A	Act. S Sars-Lonch.	»» »/»	
AUTRICHE. métall	104 5/8	A	Act. Che de fer.	»» »/»	
ROME. 1832.	100 »/»	P	Act. S. de Vennes.	»» »/»	
NAPLES. Falconnet	90 3/8		Act. bat. à V. Anv.	»/»	
» Banque Tav.	»» »/»		Act. S. St. Léona.	»» »/»	
PORT. Dona Maria.	»» »/»		Act. S. Chatelin.	133 1/4	A
ESPAG. Ard. 1834.	18 1/8	A	Act. S. Verreries.	»» »/»	
» Fin cour.	18 »/»	P	Act. Ecl. gaz. rés.	»/»	
» gros. pièces	»» »/»		Act S. Raffinerie.	»» »/»	
» pr. 1 m. d. 1.	19 »/»		Act. Verr Charl.	»» »/»	
» différée 1834.	» »/»		Act. Expl. l'Espér.	»» »/»	
» » anc.	» »/»		Act. des Brasseries	»» »/»	
» dette passive.	» »/»		Act. Librairie H	»» »/»	
			Act. Typogr. W.		
CHANGES.			Act. Fabr. Tapis.	105 »/»	A
AMST. ct. jours.	1/8 0/0		Act. Fabr. de fer.	»» »/»	
LOND. ct. jours.	12 08 3/4	P	Act. Mutual. ind.	113 7/8	
PARIS. ct. jours.	1/8 av.	P	Act. C. de Bruges.	»» »/»	
			Act. H. F. Monc.	»» »/»	
ACTIONS.			Act. lib. Meline.	»» »/»	
Act. Société Gén.	792 »/»	A	Act. S. act. réun.	102 »/»	P
Act. id. em. Par.	1676 »/»		Act. S. de Fleu.	»» »/»	
Act. de la S. de C.	140 »/»	P	Act. Ebénisterie.	»» »/»	
Act. la B. de B.	140 »/»	P	Act. librairie Sc.	»» »/»	
Act. C. Sam. et O.	105 1/2	P	Act. Fab. Pianos.	»» »/»	

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DES 3 ET 4 SEPTEMBRE.

Le brick américain Pocahontas, ven. de Matanzas, ch. de sucre et bois de teinture. — Le brick anglais Spinster, ven. de St-Domingue, ch. de café, coton et bois d'acajou. — Le brick prussien Maria, v. de Liverpool, ch. de coton, tabac, riz et potasse. — Le hoeker belge Henriette, ven. de Liverpool, ch. de coton, sucre et sel. — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, v. de Londres, ch de coton, indigo, tabac, café, 50 passag., 2 chevaux et 2 voitures.

PLACE D'ANVERS, LE 4 SEPTEMBRE.

Café. — La seule transaction citée se compose de 200 balles Brésil à 22 1/2 c.

Coton — Il s'est écoulé environ 100 balles Nouvelle-Orléans et Géorgie, une soixantaine de ballots de St-Domingue à prix divers.

Sucre brut. — 120 caisses Havane blond ont été payées f. 47 3/4, pavillon national.

Savon. — Des avis de Marseille ont provoqué une amélioration dans la position de cette graisse. Quelques achats en savon blanc ont eu lieu dans les prix de f. 26 à 26 1/2, mais on n'achètera plus à ces prix. On tient maintenant fermes à f. 27.

MARCHÉ DE LIEGE DU 4 SEPTEMBRE 1837.

Froment vieux, l'hectolitre,	16	61
Froment nouveau, id.	15	49
Seigle vieux, id.	12	22

Imprimerie de J.-Bte. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liége.

AVIS IMPORTANT.

LA PREMIÈRE VENTE QUI AURA LIEU SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT A VIENNE, EST CELLE DES

DEUX PALAIS DE WIEDEN

D'UNE SOMME TOTALE DE

DEUX MILLIONS 182,500 FLORINS V. DE V.

IRRÉVOCABLEMENT LE 21 OCTOBRE PROCHAIN.

Une Action frs. 20.—Sept Actions y compris Une Rouge gagnante à frs. 120.

S'ADRESSER DIRECTEMENT A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE

LÉOPOLD DEUTZ ET Cie., à Mayence s. l. Rhin.